

LISTE DES TÉMOINS

(2 témoins minimum, 4 témoins maximum sans distinction pour le couple)

En vue de la rédaction et de la lecture de l'acte de votre mariage le jour de la cérémonie, nous vous invitons à renseigner *avec soin* les informations suivantes.

NOMS DES FUTURS ÉPOUX _____

DATE DU MARIAGE : _____

Civilité : M Mme

Nom : _____

Nom d'épouse : _____

Prénoms : _____

Profession (précise) : _____

Civilité : M Mme

Nom : _____

Nom d'épouse : _____

Prénoms : _____

Profession (précise) : _____

Adresse :

N° et Rue : _____

Code Postal et Ville : _____

Adresse :

N° et Rue : _____

Code Postal et Ville : _____

Civilité : M Mme

Nom : _____

Nom d'épouse : _____

Prénoms : _____

Profession (précise): _____

Civilité : M Mme

Nom : _____

Nom d'épouse : _____

Prénoms : _____

Profession (précise): _____

Adresse :

N° et Rue : _____

Code Postal et Ville : _____

Adresse :

N° et Rue : _____

Code Postal et Ville : _____

Une photocopie d'une PIÈCE D'IDENTITÉ de chacun des témoins doit être produite obligatoirement lors du dépôt du dossier de mariage.

Les témoins d'un mariage sont choisis ensemble par les futurs époux. Ils doivent être âgés d'au moins 18 ans (ou être émancipés). Aucune autre condition n'est requise. Les témoins sont témoins du **mariage**, pas des époux : il n'y a donc pas de distinction à faire entre témoin de l'un ou de l'autre des époux.